

Appel de la CEF du 28 mai 2020

La colère gronde. En témoignent les manifestations chez les personnels hospitaliers (Clichy, Saint-Etienne, Lyon, ...) mais aussi dans notre secteur (Rouen, Tours, ...). Tous les salariés, tous les personnels sont excédés par les mesures d'exception prises par le gouvernement au nom de l'état d'urgence qui n'a de sanitaire que le nom. Après les avoir expulsés de leur entreprise, de leur service, de leur école, après avoir interdit les rassemblements et remis en cause les libertés publiques, le gouvernement s'est donné les pleins pouvoirs pour imposer des conditions d'une « reprise » au service d'un objectif : précipiter la destruction des services publics, généraliser la déréglementation et préparer la privatisation. Pleins pouvoirs également aux employeurs pour faire voler en éclats toutes les règles inscrites dans le Code du Travail, les conventions collectives et les statuts.

Chaque jour qui passe met en évidence que la crise sanitaire est utilisée pour poursuivre et amplifier les contre-réformes.

Tournant le dos aux exigences de garanties sanitaires portées par FO (dépistage systématique, masque FFP2...), le ministre Blanquer a mis en place un protocole sanitaire inapplicable qui place les personnels dans une situation insupportable. La réouverture progressive des écoles a été l'occasion pour le ministre de mettre en place une école qui n'est plus l'école. Une école gérée par les collectivités locales, chargée d'appliquer les décisions des conseils d'école, créant la confusion entre scolaire et périscolaire, dans un mélange des genres entre enseignants et personnels municipaux, sans groupe classe de niveau, sans tous les élèves, alternant présentiel et distanciel, sans programmes nationaux mais avec des projets éducatifs territoriaux, sans respect des statuts, sans missions clairement définies, sans règles, ...

Alors que la révolte se propageait dans les Universités contre le plan de restructuration (LPPR...), la ministre Vidal les a fermées jusqu'à nouvel ordre, privant les personnels et les étudiants de leur outil de travail et de la possibilité de se réunir.

Et maintenant le gouvernement décide de faire de ces mesures d'exception la règle pour l'école et l'Université « de demain » :

- Le ministre Blanquer veut généraliser les 2S2C : des activités prises en charge par les municipalités sur le temps scolaire, en lieu et place des cours. C'est aussi l'externalisation des enseignements d'EPS, d'éducation musicale, d'arts plastiques ;
- Ils veulent rendre obligatoire le « télé-enseignement » dans les écoles, collèges, lycées et universités : c'est la privatisation et la négation de l'enseignement, c'est aussi la remise en cause des statuts et de la liberté pédagogique et une menace sur tous les postes ;
- Le gouvernement dérègle le télétravail en supprimant les dispositions protectrices des agents ;
- Le statut de directeur d'école supérieur hiérarchique revient sur le devant de la scène à travers une proposition de loi, à l'initiative de la députée Rilhac, qui établit un lien de subordination entre les directeurs et les municipalités, ce qui remettrait en cause le cadre national de l'école de la République et le statut de fonctionnaire d'Etat des professeurs des écoles, adjoints comme directeurs.
- Le gouvernement généralise le Service National Universel, piloté par les Recteurs de Régions académiques, en présentant un décret rejeté par l'ensemble des syndicats, au moment même où le gouvernement détruit les services et les emplois dédiés à la jeunesse et aux sports, projette de privatiser une partie de ces missions et remet en cause statuts et missions de ces personnels ;
- Il poursuit la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat et la dissolution des services Jeunesse et Sports dans une délégation rattachée aux rectorats (DRAJES, dont les créations sont prévues en janvier 2021) ;

- Le ministre Blanquer poursuit ses contre-réformes : réforme des concours, réformes du lycée, du baccalauréat et Parcoursup ;
- Pour les concours internes (1^{er}, 2nd degrés, puis par la suite des administratifs), l'épreuve orale d'admission serait annulée. Le ministre exclurait ainsi la moitié des admissibles en demandant aux jurys une nouvelle délibération qui transformerait la liste d'admissibilité en liste d'admission en lien avec le nombre de postes aux concours.
- Les congés et le temps de travail des personnels sont remis en cause ;
- Le gouvernement met en place des primes différenciées liées à la situation personnelle et parfois privée de l'agent pendant le confinement ;

A l'AFPA, les salariés sont confrontés à un PSE et les pertes « économiques » liées à la crise sanitaire risquent d'être lourdes de conséquences.

Au ministère de la Culture, aucune consigne n'est donnée aux directions qui décident la réouverture des musées, des monuments, des administrations dans le plus grand chaos.

Et dans le même temps, le droit syndical est remis en cause et les mesures liberticides se poursuivent... La CEF dénonce le refus du ministre de la Culture d'accorder une audience à FO.

Les personnels ont bien compris que ces décisions gouvernementales, qui n'ont rien à voir avec le contexte sanitaire ou social, conduisent à moins d'Ecole, moins de statut, toujours moins d'agents.

L'urgence n'est-elle pas :

- d'assurer les conditions sanitaires et matérielles pour rétablir l'école publique, laïque, la même pour tous et exiger les moyens de rétablir un véritable enseignement délivré par des personnels fonctionnaires d'Etat, protégés par un statut ?
- de rouvrir les universités et rétablir l'Enseignement Supérieur et la Recherche ?
- d'arrêter les fermetures de classes et de créer les postes nécessaires... ?
- d'abandonner la réforme du baccalauréat et Parcoursup, et de garantir l'accès pour tous les bacheliers aux études supérieures et à la filière de leur choix ?
- de rétablir l'éducation populaire comme mission d'Etat en réinstaurant un ministère dédié à la jeunesse et aux sports et en abandonnant le SNU, l'agence du sport et la réforme de l'OTE ?
- de verser la prime Covid 19 pour tous et d'augmenter la valeur du point d'indice des fonctionnaires ?
- de maintenir l'ensemble des emplois et sites de l'AFPA, de développer l'AFPA et ses missions de service public ?

La CEF de la FNEC FP-FO exige la levée de l'« état d'urgence » et le rétablissement des libertés que l'on nous a confisquées, à commencer par le droit de nous réunir.

La CEF appelle les personnels à se réunir et s'organiser pour faire valoir les revendications urgentes face au chaos imposé par le gouvernement. Elle les appelle à dresser le cahier de toutes leurs revendications.

La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève. La CEF invite toutes ses structures à continuer de défendre pied à pied chaque adhérent, chaque établissement, pour la défense de leur droit, de leur statut, de leurs conditions de travail.

La CEF appelle les syndicats de la FNEC FP-FO à organiser les tournées d'écoles, d'établissements, services, à organiser les réunions syndicales, les assemblées générales des personnels, à proposer à tous les personnels l'adhésion, la ré-adhésion aux syndicats de la FNEC FP-FO.

*Appel voté à l'unanimité moins 1 abstention.
Montreuil, le 28 mai 2020.*